

Montréal, le 11 juillet 2016

OBJET : Reconnaissance des intervenants scientifiques et médico-sportifs par les CREM

Depuis déjà plusieurs années, la reconnaissance des intervenants scientifiques et médico-sportifs était sous la seule responsabilité de l'INS Québec pour les athlètes de niveau Excellence. Les professionnels qui répondaient aux exigences apparaissaient sur des listes de références préparées par l'INS Québec et mises à la disposition des athlètes et fédérations sportives. Avec le temps, notamment avec l'ouverture de son Complexe au Parc olympique, l'INS Québec a augmenté son offre en matière de services scientifiques et médico-sportifs en ajoutant des professionnels à ses employés.

Afin d'éviter tout questionnement qui pourrait être engendré par le fait d'être à la fois responsable de la reconnaissance des intervenants et un prestataire de services de plus en plus important, l'INS Québec modifie le processus de reconnaissance à compter de maintenant. Ainsi, les Centres régionaux d'entraînement multisports (CREM) auront la responsabilité de la reconnaissance des intervenants sur leur territoire. Considérant l'expansion du réseau des CREM au cours des derniers mois et de leur proximité avec les athlètes de la prochaine génération, ils sont mieux placés pour agir comme courroie de transmission entre les professionnels et la clientèle.

Pour sa part, l'INS Québec continuera d'être responsable de l'établissement des critères de reconnaissance des intervenants afin d'assurer une qualité d'intervention à travers le Québec. Ces critères porteront notamment sur la formation et l'expérience et incluront l'obligation pour tous les intervenants de se conformer aux exigences du Programme canadien antidopage. Par ailleurs, l'INS Québec poursuit également son mandat de servir les athlètes de haut niveau et assurera donc la reconnaissance de ses intervenants œuvrant auprès de ces athlètes sur la même base de critères.

Tous les intervenants scientifiques et médico-sportifs qui souhaitent offrir leur service aux athlètes de la prochaine génération (identifiés Élite et Relève) doivent s'adresser au CREM de leur région qui procédera à l'analyse de leur dossier en fonction des deux niveaux de reconnaissance, une innovation par rapport au système précédent. Nous vous invitons à consulter la liste des CREM sur notre site web au <http://www.insquebec.org/institut/centres-regionaux/>. Pour leur part, les intervenants qui étaient reconnus par l'INS Québec seront dirigés vers le CREM de leur région.

L'INS Québec a entrepris cette réorganisation du mode de fonctionnement pour la reconnaissance des intervenants scientifiques et médico-sportifs en misant sur la proximité avec les milieux, l'efficacité du processus et l'équité envers les intervenants. En comptant sur la participation des CREM, ces changements s'inscrivent dans l'actualisation du modèle d'intervention adopté par l'INS Québec et dans la poursuite de notre mission qui est de fournir à la communauté du sport de haut niveau un encadrement et des services intégrés, comparables aux meilleures pratiques mondiales.

Sportivement vôtre,



Gaëtan Robitaille
Président-Directeur général